

Droit rural et de l'environnement

Infos pratiques

- > ECTS : 1,5
- > Nombre d'heures : 18,0
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Le cours, dispensé par un notaire, développe trois thèmes.

Thème 1 : Droit rural

I – Définition de l'activité agricole

II – Les baux ruraux

III – La SAFER

Thème 2 : Droit de la forêt

I – Définition du droit de la forêt et délimitation de la matière

II – Les droits et obligations d'un propriétaire forestier privé

III – Les droits de préemption et de préférence forestiers

IV – Extension du champ d'intervention de la SAFER

Thème 3 : Droit de l'environnement

I – Définition du droit de l'environnement et délimitation de la matière

II – Les Espaces Naturels Sensibles

III – Des différents zonages environnementaux

IV – La protection de « l'eau »

Évaluation

Contrôle terminal

En M2 droit notarial : au stade de l'admission, oral de 10 minutes sans préparation (1,5 ECTS)